

D'UN CÔTÉ, LES DISCOURS DE L'AUTRE, LA RÉALITÉ



MANQUE DE MATERIEL, DE LITS, DE PERSONNELS, QUE FAIRE ?

Ils nous disent : « Les masques, surblouses, gel hydroalcoolique, tests vont être livrés ».

Dans la réalité : nous n'avons pas ou pas assez de matériel de protection !

DÉCLARER UN DANGER GRAVE et IMMINENT (DGI)

Concrètement comment faire ?

Si possible contactez la CGT pour vous faire accompagner, mais vous pouvez aussi faire la démarche seul.e, avec un.e collègue ou en équipe. C'est simple, rapide, ça laisse des traces officielles et ça oblige la direction à répondre

➔ **Allez inscrire ce DGI sur le registre spécial à disposition 24H / 24h dans chaque établissement** (tél. au secrétariat du DRH ou du DG pour savoir où est le registre). Si c'est la nuit ou le WE, contactez l'administrateur de garde (passez par le standard)

➔ **Cela déclenche une enquête.** La Direction doit remédier à la situation. Si ce n'est pas le cas, elle a 24h pour réunir d'urgence le CHSCT.

C'est la seule chose qui permette de tracer la réalité C'est ce que des directions cherchent à éviter.

➔ **Autre solution (moins rapide mais tout aussi officielle)** : Contactez vos représentant.e.s. Exigez la tenue de CHSCT extraordinaire ou CSE extraordinaire (sur demandes de 2 représentant.e.s du personnel). Exigez que figurent aux PV toutes les réponses (les vidéo conf + ZOOM permettent un enregistrement simultané).

➔ **Interpellez avec le syndicat le Président du Conseil de surveillance, la presse...**

TRACEZ AU MAXIMUM LA RÉALITÉ. MARRE DE LEURS MENSONGES A LONGUEUR DE JT !

➤ POURQUOI MANQUONS-NOUS DE MASQUES ?

Jusqu'en 2009, le stock géré par l'état était de **1 milliard pour les masques chirurgicaux et de 700 millions pour les masques FFP2 (plus protecteurs)**. C'était cette quantité qui était considérée comme nécessaire.

En 2020, le ministère de la Santé ne dispose plus que de **145 millions de masques chirurgicaux** ! Le nombre de masques FFP2 reste inconnu, car à partir de 2013, ce n'est plus l'État qui est chargé de faire les réserves, mais les employeurs, ce qui s'est traduit par une forte diminution, voire une absence totale de réserve en lien avec la baisse des budgets (baisse de l'ONDAM).

Alors, tous ont une part de responsabilités et tous nous mentent lorsqu'ils font mine de découvrir

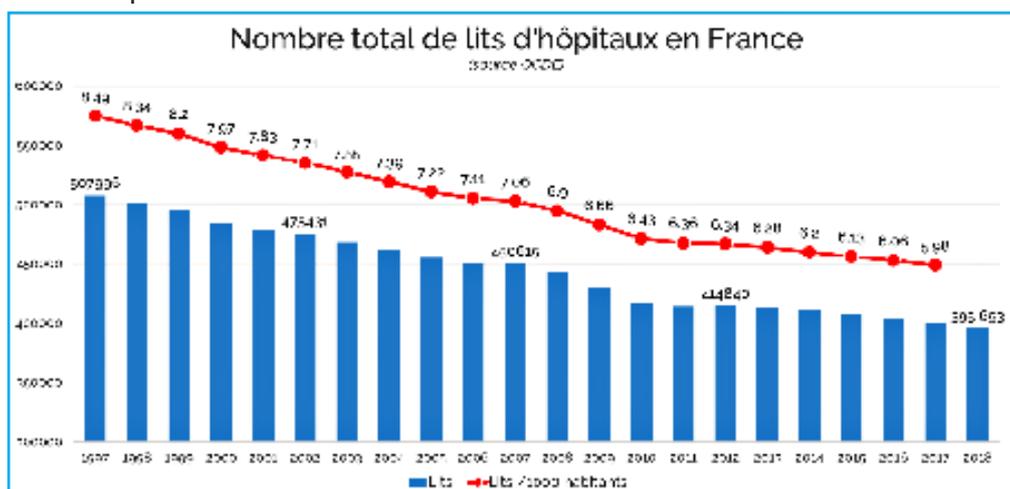
la réalité. **NE LES LAISSONS PAS BROUILLER LES PISTES, CE QUI RENDRAIT IMPOSSIBLE DE DEMANDER DES COMPTES.** Personne ne veut porter la responsabilité de la pénurie de matériel très lourde de conséquence. **Ce n'est pas le résultat d'une incompétence, mais d'une pénurie organisée.**

➤ POURQUOI MANQUONS-NOUS DE LITS ?

Ils voudraient nous faire croire que nous sommes tous dans le même bateau, c'est faux.

L'heure n'est pas à la polémique, mais à la vérité : 100 000 lits ont été fermés en 20 ans par les gouvernements successifs.

Fermer un lit signifie ➡ suppressions de postes et de matériel.



➤ 2 AUTRES EXEMPLES DE CE DÉCALAGE INADMISSIBLE ENTRE LEURS DISCOURS ET NOS RÉALITÉS :

① Le discours = « Aux soignants qui tombent malades, je le dis, le coronavirus sera systématiquement et automatiquement **reconnu comme une maladie professionnelle** ».

La réalité = A ce jour pas de texte publié ! Ils savent ce qu'être reconnu en maladie professionnelle nécessite.

Il faut **avoir été diagnostiqué** ce qui est rarement fait puisqu'il n'y a pas assez de tests (et ils sont réservés aux ministres, secrétaires d'état !). De plus, il existe plusieurs types de tests et celui choisi en France est peu fiable = 20 à 30 % de faux négatifs.

Enfin, il faut que le **patient source ait été identifié**.

Comment faire reconnaître une maladie contractée en service si les agents ne sont pas testés ?

② Le discours : « **les personnes porteuses de certaines pathologies** (diabète, maladie cardio-vasculaire, immunodéprimés, etc.) **ne doivent pas aller travailler** », procédure d'arrêt de travail simplifiée pour personne considérée comme à risque au regard du Covid-19.

La réalité : **RESTRICTION = ce dispositif ne s'applique pas au personnel soignant des établissements de santé qui doit contacter le médecin du travail** (Source declare.ameli.fr).

Comment accepter que les hospitaliers porteurs de pathologies à risque se mettent en danger en allant travailler en pleine épidémie alors qu'hier, les différents gouvernements ont supprimé des milliers de postes ?

Il a fallu quelques jours pour sortir 25 ordonnances permettant de travailler 60 h par semaine, 6 jours sur 7 et dans le même temps des questions cruciales restent sans réponse. Tout est fait pour brouiller les pistes, les responsabilités.



ILS NOUS FONT DES DISCOURS SUR CE QU'ILS FERONT « APRÈS ».

POUR NOUS, POUR LES PATIENTS, C'EST MAINTENANT, TOUT DE SUITE, QU'IL FAUT :

- Des **TESTS DES MASQUES POUR TOUS LES AGENTS LEURS PROCHES ET LA POPULATION**
- **POUR TOUS LES PERSONNELS du MATÉRIEL DE PROTECTION AUX NORMES ET DE QUALITÉ = MASQUES FFP2, SURBLOUSES, CHARLOTES, GELS + formation pour une utilisation efficace**
- Des **EMBAUCHES EN NOMBRE** (Passage sous statut des contractuels et précaires... embauche des collègues qui postulent depuis des années pour certains, embauches des nouveaux diplômés)
- Des **SALAIRES** reconnaissant la qualification.

C'est au gouvernement de trouver les solutions, de réquisitionner les usines pour fabriquer le matériel

Nous sommes chaque soir l'objet de remerciements, de promesses de la part du Directeur Général de la Santé, du Président de la République ! Nous ne sommes pas des héros.

Ne nous faisons pas avoir = un héros n'est pas payé mais seulement acclamé !!!

Comment faire confiance à ceux qui se moquent de nous lorsque nous alertons (grèves, manifestations, pétitions...) sur la pénurie de matériel, de lits, d'effectifs, lorsque nous demandons le retrait de toutes les Lois Santé à l'origine de cette catastrophe ?



ASSEZ DE DISCOURS LE SOIR A 20H ! ASSEZ DE PROMESSES DANS LE VIDE ASSEZ DE MENSONGES !

Accrochons nos banderoles avec nos revendications dans les établissements sanitaires, du social, du médico-social et les EHPAD :
DU MATÉRIEL, DES POSTES, DES SALAIRES !!!

Consultez les notes juridiques de la Fédération :

<http://www.sante.cgt.fr/Covid-19-Notes-juridiques-Flash-Info-LDAJ-Fiches-techniques-Outils-pour-les>
<http://www.sante.cgt.fr/Special-Covid-19-Veille-et-informations-juridiques-Questions-Reponses>